

COVID-19 : Les échanges sont permanents entre la Préfecture, le Conseil Départemental, les services de l'agglo Seine-Eure et le maire sur les modalités de fonctionnement des services de la commune

L'école

Une réunion a eu lieu le 30 avril entre le Maire, des adjoints et l'équipe enseignante de la commune. A l'issue de celle-ci, les mesures sanitaires étant réunies dans le respect du protocole sanitaire rédigé par les Pouvoirs Publics, il a été décidé d'ouvrir l'école à l'exception de la classe maternelle qui ne dispose pas de deux issues

Masques

La mairie a commandé 3000 masques à la Région et en a réservé 1000 au Département. Dès réception, vous serez informés des modalités de leur remise

Permanences de la mairie

Elles sont suspendues, mais toutes les demandes seront traitées en appelant le secrétariat au **02.32.50.23.93**. Dominique Simon assure le contact avec les seniors de la commune et, en cas de problème, se tient à disposition à la mairie au numéro ci-dessus ou sur son portable au **06.81.97.82.89**

Tri sélectif

La collecte des sacs jaunes a repris le 27/4 et les déchèteries du SYGOM ont également rouvert leurs portes aux particuliers en acceptant les dépôts habituels à **l'exception du mobilier**, une fois par semaine et par foyer et deux déposants maximum par benne aux horaires suivants :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45 (pas d'ouverture les 1^{er} et 8 Mai)

Contact des professionnels : contact@sygom.fr.

.Des sacs jaunes sont à disposition sur les marches de la mairie. Merci de ne prendre qu'un rouleau à la fois

Respect du voisinage

En cette période de confinement, le respect du voisinage est important. Les feux de végétaux sont interdits jusqu'au **15 octobre** et les travaux de bricolage et jardinage susceptibles de causer une gêne doivent toujours respecter les créneaux horaires fixés par l'arrêté DDASS/SSE/2009 n°6 du Préfet de l'Eure :

-Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

-Les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h

-Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Conseil Municipal du 21 Février 2020

Agglo SEINE-EURE

Monsieur le Maire indique que le Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite renouveler l'accord-cadre de transport collectif avec chauffeur et propose la constitution d'un groupement de commandes. Le projet prévoit que la convention est conclue sans limitation de durée et qu'à chaque renouvellement de marché il sera demandé aux membres s'ils souhaitent maintenir leur participation. Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion

Travaux Chambre des Charitons et mur du cimetière

Monsieur le Maire expose que les travaux nécessaires peuvent être réalisés, dans le cadre du partenariat avec l'agglo par l'association CURSUS dans le cadre de chantiers d'insertion. Le coût pour la chambre des Charitons est de € 14073,43(part communale € 884,17) est programmé en section investissement pour 2020. La réfection du mur du cimetière s'élève à € 21260,88 (part communale € 1586,86) et la dépense sera inscrite dans la section investissement du budget 2021.

Après discussion, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec l'association CURSUS

Personnel Communal

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler pour un an le contrat PEC de Madame VINCENT Diana en augmentant son temps de travail hebdomadaire qui passe à 35 heures

Bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les critères définis dans la convention du Conseil Départemental pour que la bibliothèque obtienne le niveau d'établissement de qualité fixent des conditions d'accessibilité impossibles à réaliser budgétairement par la commune. Le conseil municipal décide de ne pas signer cette convention et la bibliothèque reste municipale.